Journée Départementale des acteurs de santé mentale, du secteur du médico-social et du secteur social sur le handicap psychique

Rennes, 11 décembre 2009

Propos introductif prononcé par M. Jean-Michel DOKI-THONON,
directeur départemental des affaires sanitaires et sociales,
représentant le Préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine

La prise en compte du handicap psychique reste une question difficile dans notre société.
Certes, il y a eu la reconnaissance du handicap psychique par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**,** mais on voit bien que la reconnaissance formulée par la loi, même si elle constitue une énorme avancée, ne suffit pas, tellement les tabous, les préjugés, les stéréotypes sont encore fortement présents.

Pour avancer il y a les actions concrètes qu'il faut continuer à développer et que l'Etat accompagne financièrement dans les différents domaines de la prise en charge des personnes souffrant de handicap psychique tels que :

- les soins en santé mentale avec notamment la formation des personnels,
- le renforcement des places en établissements spécialisés médico-sociaux de Maisons d'accueil spécialisé ou de Foyer d'accueil médicalisé, en lien avec le conseil général
- l'accompagnement et les soins à domicile avec par exemple actuellement le soutien du projet de service de soins infirmiers à domicile « handicap psychique » porté par sept SSIAD représentés par l'UNA au CROSMS,
- l'accompagnement à l'insertion sociale
  avec le soutien financier des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)
  l'accès au logement avec le développement des logements adaptés, des résidences accueil, ou de postes de référent logement pour favoriser cet accès au logement

Au-delà des actions concrètes, qu'il faut continuer à développer, ce qui peut faire aussi avancer la prise en compte du handicap psychique, c'est le partage des connaissances, la construction d'une culture commune entre les professionnels du secteur sanitaire et médico-social, les usagers et leurs représentants sur cette question complexe.

De ce point de vue, il faut saluer l'initiative prise par le Conseil général dans le cadre de la charte de coopération inter partenariale signée en 2007 entre l'Etat et le Conseil général, et l'ARH d'organiser avec l'appui du CREAI de Bretagne cette journée d'information des acteurs de santé mentale du médico-social et du social.

Je souhaite que cette journée d'échange soit la plus riche possible et contribue progressivement à diffuser cette culture commune gage d'une meilleure compréhension du handicap psychique indispensable pour une amélioration de nos actions respectives.

Je vous remercie.